https://allonsyavelo.le-pic.org/spip.php?article8

# Le challenge entreprises

- AYAV quésako ? -

Publication date: lundi 13 avril 2020

**Copyright © AYAV - Tous droits réservés**

## Tout le monde en selle, un peu d’émulation conviviale autour de AYAV !

## Les entités participantes incitent les employés  à venir en nombre à vélo durant 4 jours d'affilée sur la période AYAV, comptent le nombre de cyclistes et nous font remonter ces chiffres. L’entité affichant le plus fort taux l’emporte.

Le principe est simple à mettre en œuvre.  L’entité choisit 4 jours d'affilée durant la période AYAV. Un comptage des employés  venus au travail à vélo est effectué ces jours là. Il ne reste qu’à établir le ratio du nombre de cyclistes par rapport au nombre total de personnes présentes chaque jour sur le site, et à nous retourner le résultat. A noter que le challenge sur 4 jours est un "changement de braquet" adopté depuis 2020 ; auparavant, le challenge se déroulait sur une journée phare seulement.

Les établissements sont classés en 3 catégories (moins de 100 employés, entre 100 et 500 ou plus de 500), pour limiter les biais liés aux diversités d’organisation. Les grosses entités peuvent envisager une participation par site.

Pour le challenge de printemps, des lots sont attribués aux gagnants. Traditionnellement , les gagnants de chaque catégorie se voient offrir une journée atelier d’entretien vélo par la Maison du vélo.

Une façon conviviale de montrer que vous êtes les plus motivés, les mieux organisés et les plus engagés ! Les comptages effectués dans le cadre du challenge nous permettent aussi de mesurer l’impact de AYAV à travers le temps.

Pour participer, la première étape est d’inscrire votre entreprise ou administration à AYAV. Puis, dès que vous aurez fait le bilan de vos 4 jours AYAV, il faudra remplir le formulaire de retour des résultats. Pour les formulaires, allez sur la rubrique AYAV cette année.

Copyright © AYAV